

COMMUNE DE CUILLÉ – 53540-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le six décembre à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : 15 En exercice : 15 Présents : 11

Etaient Présents : Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, M. LEPORT Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, M. LAURET Bruno, M. LEMOINE Thierry.

Absent(s) Excusé(s) : M. AUBRY Gildas, Mme HERRAULT Virginie, Mme LOUIN Joëlle
Absent(s) : M. GROLEAU Christophe

Mme Laigneau Jacqueline élue secrétaire.

Date de la convocation : le 29 novembre 2016

N° 2016 0102

Tarifs location salle de l'Union exercice 2017

<u>Particuliers et/ou associations</u>	<u>tarifs</u>	<u>arrhes</u>
Salle avec cuisines pour : soirée, repas, buffet...	350,00 €	105,00 €
Retour	80,00 €	24,00 €
Vin d'honneur (salle sans les cuisines)	80,00 €	24,00 €
Vin d'honneur (supplément cuisines)	45,00 €	14,00 €
Saint Sylvestre, habitants Cuilléens	450,00 €	135,00 €
Saint Sylvestre, habitants hors commune	800,00 €	240,00 €
Restaurateurs, traiteurs Cuilléens (Salle avec cuisines)	200,00 €	60,00 €

Milieu associatif

Locations type : concours belote (3ème jour gratuit), loto, bal, représentations théâtre/comique, ...

<u>Associations Cuilléennes (salle sans les cuisines)</u>	80,00 €	24,00 €
<u>Associations Extérieures (salle sans les cuisines)</u>	125,00 €	38,00 €
<u>Associations Cuilléennes et extérieures (supplément cuisines)</u>	45,00 €	14,00 €

Location matériel

<u>chaises (en bois seulement), salle de l'Union et du 1000 club</u>	1,25 €
<u>tables salle de l'Union (les anciennes seulement)</u>	2,45 €

Possibilité de location de vaisselle pour les seules associations Cuilléennes et pour un maximum de 150 personnes : 0,12 €/pièce cassable

Ces tarifs s'entendent pour une salle rendue dans un état normal de propreté. Dans le cas contraire, il sera facturé un supplément égal aux salaires des employés. Toutes les associations Cuilléennes auront droit à une manifestation annuelle pour une somme forfaitaire de 30,00 € pour frais divers.

Copie certifiée conforme
Le 07 décembre 2016
Mme Ricard Viviane
Maire



COMMUNE DE CUILLE – 53540-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le 26 janvier à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Etaient Présents : Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, M. LEPORT Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, M. AUBRY Gildas, Mme HERRAULT Virginie, M. LEMOINE Thierry.

Absent(s) Excusé(s) : LAURET Bruno

Absent(s) : GROLEAU Christophe, LOUIN Joëlle

M. Beaulieu Jean-Pierre élu secrétaire.

Date de la convocation : le 18 janvier 2017

N° 2017 0003

Salle socio-culturelle

Location, tarifs 2017

Les locations de la salle socio-culturelle débiteront à partir du 18 avril 2017 (sous réserve de la réception des travaux). Possibilité de location pour les particuliers et/ou associations.

Salle louée à la journée :	150.00 €,	30% d'arrhes à la location, soit 45.00 €
Retour :	60.00 €,	30% d'arrhes à la location, soit 18.00 €
Salle louée pour vin d'honneur, verre de l'amitié :	60.00 €,	30% d'arrhes à la location, soit 18.00 €
Location à but lucratif (Si concours belote, 3 ^{ème} jour gratuit)	60.00 €,	30% d'arrhes à la location, soit 18.00 €

Ces tarifs s'entendent pour une salle rendue dans un état normal de propreté. Dans le cas contraire, il sera facturé un supplément égal aux salaires des employés.

Les réservations se font uniquement auprès du secrétariat de mairie (contrat nominatif, états des lieux obligatoires).

Pour les seules associations Cuilléennes, les locations à but non lucratif ne feront pas l'objet de facturation (assemblées générales, réunions, animations diverses gratuites...).

Copie certifiée conforme
Le 27 janvier 2017
Mme Ricard Viviane
Maire

